

Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE 1, rue des Sept-Œuvres, Grand'Place

CONDITIONS	PUBLIQUITE
Par la poste. Un an..... 50 francs	Annances..... la ligne 0,40
Six mois..... 30 francs	Réclames..... 0,75
Trois mois..... 15 francs	Faits-divers..... 0,50
Département non-limitrop. et Etrang.-port en sus	Chronique locale..... 0,30

CHAMBRE DES DEPUTES

LA REVOCATION D'UN INSTITUTEUR

M. Dommergue mouche qu'en frappant Roux Costadon il a défendu les autres, ceux qui ne sont pas solidaires de lui.

M. BODOUCQ. — En lisant le rapport de M. Dommergue, on se demande comment il a pu se laisser aller à une telle conduite.

M. BOUVERGUE. — Est-ce que je me concorde, la plus grande confiance dans le corps des instituteurs. Il est de mon devoir de le défendre en le démasquant d'avec ceux qui l'ont trahi.

C'est en vain que M. Alexandre BLANC monte à la tribune pour appeler ce qu'il appelle la manifestation de la population de la droite.

C'est en vain que ses collègues de l'extrême gauche soulèvent chacune de ses phrases de longs applaudissements qui couvrent parfois les rires et les protestations de la droite.

C'est en vain que M. Louis DUMONT vient apporter à la tribune les documents qu'il a recueillis.

M. BRISSON donne lecture des ordres du jour qu'il a reçus.

LES ORDRES DU JOUR

L'un est de M. Steeg et Besson, le deuxième de M. Bourassin, le troisième de M. Blanc, le quatrième de M. Pissonnier. Tandis que les trois premiers blâment dans des termes différents et d'une façon plus ou moins implicite le gouvernement, celui de M. Pissonnier est ainsi conçu : « La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et repoussant toute addition passe à l'ordre du jour ».

M. BOUVERGUE. — Le débat a été assez important pour être pas clôturé par l'ordre du jour pur et simple. J'accepte donc l'ordre du jour de M. Pissonnier.

La priorité ayant été demandée en faveur de celui-ci, l'ordre du jour de M. Besson, M. Brisson met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Besson.

Four fois, contre 75.

M. Boussier déclare maintenant son ordre du jour car, dit-il, s'il ne connaît pas M. Roux Costadon, et s'il ne veut pas intervenir dans la discussion qui le concerne, il s'abstient complètement du corps enseignant et c'est pour cela qu'il demande à la Chambre de voter son amendement.

M. BOUVERGUE. — Comme je l'ai déjà dit, le débat ne portait et ne devait porter que sur le cas de Roux Costadon. Vous avez d'ailleurs entendu l'honorable M. Dommergue qui s'est adressé au corps des instituteurs.

M. BOUSSIER. — Dans ces conditions je retire mon amendement (T. B.).

M. Brisson met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour de M. Alexandre Blanc. Pour la priorité 75, contre 66.

L'ordre du jour de M. Pissonnier est adopté par 672 voix contre 75.

LA PEINE DE MORT

M. Castillard monte à la tribune pour demander que la discussion sur la suppression de la peine de mort soit fixée au début de la séance de vendredi.

M. Briand rappelle que la commission s'est chargée hier d'écrire le nouveau rapport sur la peine de mort. Ce rapport d'ailleurs n'entre pas dans le cadre de la discussion sur le gouvernement, relatif à la suppression de la peine de mort et non pas la deuxième partie qui fixe la peine de remplacement. Aussi, demande-t-il la Commission de s'occuper de ce rapport avant la discussion.

M. CASTILLARD. — La Commission se prononcera à une très forte majorité sur le maintien de la peine de mort. Elle ne peut donc qu'acquiescer à la proposition de M. Briand.

M. DEBIEUX demande l'ajournement de la fixation et dépose une demande de scrutin public.

La Chambre proteste.

M. Brisson ne peut que mettre aux voix l'ajournement.

Pour l'ajournement 251, contre 371.

En conséquence la discussion est inscrite en tête de l'ordre du jour de vendredi prochain. La séance est levée à 7 h. 15 et renvoyée à lundi après-midi.

Les résultats

On ne demande pas aux instituteurs officiels de faire de tous leurs élèves des Pic de la Mirandole ; mais il faut convenir que les résultats de ce concours d'efforts de la nation pour instruire ses jeunes générations ne répondent pas aux promesses des uns et aux espérances des autres.

Il y a encore des instituteurs qui pensent que leur devoir consiste à inculquer aux enfants les principes de la grammaire, de l'orthographe, du calcul, de la géographie et de l'histoire.

Mais leur nombre diminue, et quantité de maîtres, et jeunes maîtres surtout, trouvent cette besogne au-dessous de leur valeur et de leur dignité.

Ceux-là enseignent tout à leurs élèves, excepté l'essentiel.

Et les programmes officiels, ainsi que les questions posées aux examens, n'encouragent que trop cette déplorable tendance.

Ces programmes sont vraiment encyclopédiques. Ils notent les notions usuelles et essentielles dans un déluge de matières superflues. Ils écartent la formation intellectuelle sous la surcharge de la mémoire.

C'est le fameux certificat qui est la cause de cet abus, et l'abus est tellement exorbitant qu'il ruine le certificat lui-même.

Les instituteurs sérieux en conviennent. Ils avouent que la méthode de vouloir faire tout apprendre aux enfants aboutit à des résultats désastreux et ridicules.

Le BULLETIN DE L'AMICALE DE LA NIEVRE citait récemment quelques-unes des inoubtables bévues commises par les jeunes écoliers lors des examens pour le fameux certificat.

Ce serait très amusant si ce n'était si triste.

Citons cette publication, qui n'a rien d'écrit, ni d'hostile à l'enseignement officiel.

Mlle Lucienne écrit que Vauban était un orateur du siècle de Louis XIV, et Mlle Pauline qu'il a organisé l'enseignement primaire.

Mlle André déclare que Charles X était un royaliste et qu'il avait pour ministre un royaliste aussi.

Mlle Berthe prétend que Pasteur guérissait le rage et le microscopie.

Mlle Joséphine raconte que la Modestité fut une grande défaite et elle ajoute que jamais les guerres ne sont bien utiles, même gagnées.

Mlle Yvonne nous apprend que le Havre est un port militaire célèbre par ses batteries.

Mlle Suzanne croit que Mme Roland fut une reine de France guillotinée.

Mais Mlle Mathilde rectifie : « Mme Roland, dit-elle, était la femme du neveu de Charlemagne, qui mourut en jouant du cor de chasse ».

Ce que dénote surtout cette collection d'articles, que nous pourrions prolonger, c'est le surmenage de la mémoire au détriment de l'intelligence et de la réflexion.

Ces pauvres petits cerveaux sont bourrés de formules, de lambeaux de phrases toutes faites, de mots qu'ils assemblent au hasard, sans les comprendre.

Ainsi Mlle Berthe a étendu trois lignes de notes sur Pasteur, trois lignes qu'elle a retapées à peu près sans y comprendre un trait de mot. Elle se rappelle qu'il y a là-dedans le mot « microscopie ». Qu'est-ce qu'un microscopie ? On ne lui a pas fait comprendre. Et alors, elle assemble au hasard de la mémoire les mots qui flottent dans ses souvenirs, et sans savoir ce qu'elle écrit, elle parle de la « guérison de la rage et du microscopie ».

Mlle Joséphine, elle, a eu une maîtresse anti-militariste. Celle-ci lui a souvent enseigné un tirade quelconque contre la guerre. L'élève ignore ce qu'est la féodalité, mais ce mot éveille chez elle une vague idée de bataille, et alors j'allait tout naturellement de sa mémoire le tirade sur la guerre qu'elle a retenu, mais sans la comprendre et sans comprendre le sens des mots. Alors elle écrit cette jolte chose : « Jamais les guerres ne sont bien utiles, même gagnées ».

Et voilà comment on apprend à réfléchir, à rassembler dans maintes écoles officielles. L'élève est un perroquet qu'on bourre de formules, et comme il a une cervelle d'oiseau, le perroquet mène les formules, s'embrouille dans les mots. Comme celui de Gressat, il en arrive à répondre, quand on lui demande une gentillesse : « Que la peste te crève ! »

On est ahuri, on s'exclame ; mais le perroquet ne sait ce qu'il a dit.

Le grand journal blocard du Midi, le DÉPÊCHE DE TOULOUSE, faisait récemment les mêmes constatations décourageantes. Sous la plume de M. Jemas, son rédacteur, ces constatations ont toute la valeur d'un aveu :

« Nous devons reconnaître, disait-il, que les résultats obtenus à l'école primaire ne répondent pas à la somme d'efforts déployés pour y parvenir. La grande majorité de nos écoliers n'emportent de cette école que des connaissances insuffisantes, presque toujours tronquées ou mal digérées. En d'autres termes, ou bien ils ne savent pas grand chose, ou ce qu'ils savent, ils le savent mal ».

Nos instituteurs officiels ont donc autre chose à faire, que d'inculquer aux cervelles d'enfants des formules comme celle-ci, qu'un maître misérable dictait naguère aux enfants de sa classe :

« Il faut que le catholisme tombe ! Non seulement il s'agit de réfuter le papisme, mais de l'extirper ; non seulement de l'extirper, mais de le débarrasser ; non seulement de le débarrasser, mais de l'étrangler dans la boue ! » (EDGAR QUINTE).

Ils ont mieux à faire que d'enseigner à ces pauvres petits qu'ils descendent d'une villedu guenon.

Ils ont mieux à faire que de blâphémer Dieu, (par dans l'âme des enfants) l'outre culte de l'idéal et le culte par des formules matérialistes ou antireligieuses.

Qu'ils nous donnent des enfants sachant lire, écrire un peu correctement, calculer et possédant en histoire et en géographie quelques notions générales précises qui leur serviront de jalons dans leurs études et lectures postérieures.

Et puisque, par surcroît, ils ne peuvent enseigner la religion aux enfants, qu'ils s'abstiennent au moins de la combattre.

C'est tout ce que leur demandent les Associations de pères de famille, qui seront alors avec eux, et non contre eux.

DEM.

ÉCHOS

RENSEIGNEMENTS UTILES AUX PÉLERINS DE LA SALETTE

Le Pèlerinage de la Salette est toujours ouvert ; ne pas ajouter foi aux bruits courants.

1. — De la Mure à Corps et vice-versa : Prix des voitures, 3 francs. A Corps, demander des renseignements à l'employé du sanctuaire qui se trouve à l'arrivée de toutes les voitures, et qui procurera mulets ou voitures, selon le désir des pèlerins.

2. — De Corps à la Salette : Prix du mulet, 3 francs ; étrenne obligatoire, 1 franc. Durée de l'ascension, 2 heures. — Descente par mulet, même prix.

NOTA. — La descente peut facilement se faire à pied. Durée du trajet, 2 heures. Longueur de la route, 9 kil. par la grande route ; 7 kil. par Saint-Julien.

Prix des voitures. Pour une personne, 12 fr. ; pour deux personnes, 14 fr. ; pour trois personnes, 15 fr. ; pour quatre personnes, 16 fr.

Descente en voiture : 2 fr. 50 par personne, si l'on est au moins quatre.

3. — Séjour au sanctuaire. — On assure un sanctuaire un logement (300 chambres) et une nourriture très confortables, pour dix personnes : 1re classe, 9 fr. ; par jour, 5 francs compris ; 2e classe, 8 fr. ; par

jour, tous frais compris ; 3e classe, à la portion, au gré des pèlerins.

HORAIRE 1908 pour entreprendre le Pèlerinage de la Salette

Premier départ : De Grenoble, matin (2), à 4 h. 42 ; de la Mure, 8 h. ; de Corps, 1 h. — Arrivée au sanctuaire, 3 h. 30.

Deuxième départ : De Grenoble (2), 8 h. 37 ; de la Mure, 12 h. 15 ; de Corps, 4 h. — Arrivée au sanctuaire, 6 h. 30.

Troisième départ : De Grenoble, soir, 1 h. 28 ; de la Mure, 4 h. (Coucher à Corps).

Retour de la Salette à Grenoble. — De la Salette, 5 h. 30 ; départ de Corps, matin, 7 h. 45 ; arrivée à la Mure 11 h. ; départ de la Mure, 12 h. 29 ; arrivée à Grenoble, 2 h. 55.

Deuxième départ : De la Salette, midi ; de Corps, 2 h. 30 ; de la Mure, 5 h. 56 ; arrivée à Grenoble, 8 h. 30.

NOTA. — Cet horaire permet de fixer, de façon sûre, un itinéraire conduisant, le soir même, au sanctuaire, ou ramenant, en un jour, du sanctuaire à Lyon, Valence ou Chambéry.

De Gap à Corps et à la Salette. — Départ, matin, 2 heures ; arrivée à Corps, 10 heures, déjeuner ; arrivée à la Salette, 10 heures.

De Corps à Gap. — Départ, soir, 3 h. ; arrivée à Gap, 8 h. 30.

Rappelons que par une lettre du 28 mai 1904, la Compagnie P.-L.-M. accorde le demi-tarif à un minimum de vingt pèlerins pour la Salette. Mais il faut nous prévenir, ou mieux, écrire directement à l'Inspection principale P.-L.-M., gare Grenoble.

Pour avoir des renseignements plus complets, on est prié d'écrire à M. le Directeur du Pèlerinage de la Salette, par Corps (Savoie).

NOMINATION MILITAIRE

Conte. — M. Dumont, capitaine en second au 6^e génie à Arras, est nommé à la première classe de son grade.

DANS LE CHEMIN DE FER DU NORD

M. Vanderper, chef de gare à Aniche, est nommé chef de gare à Albert, en remplacement de M. Bacherot, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

M. DeFrance, sous-chef de gare principal à La Chapelle, est nommé chef de gare à Aniche.

M. Vanderper, était à Aniche depuis 26 ans. Son activité et ses courtoisies lui avaient fait de nombreux amis dans toute la région.

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

A LILLE

S. G. Mgr Delamare bénit et offre solennellement une couronne au Sacré-Cœur de Jésus



Il régnera... Ces deux mots, écrits en lettres de feu à l'entrée de l'église du Sacré-Cœur, résumant admirablement la cérémonie qui s'est déroulée hier. Le Christ qu'on veut chasser d'un pays dont il a fait la grandeur et la gloire, a été honoré, acclamé comme le plus puissant et le plus aimable des souverains.

Une heure avant l'ouverture des portes, près de trois cents personnes se pressaient sous le porche. L'église est littéralement bondée au moment où S. G. Mgr Delamare, entouré de M. le vicaire-général Carlier, de M. le vicaire-général Lamant, et d'une soixantaine de prêtres, fait son entrée solennelle au chant du « Benedictus ».

Après les vœux, M. le chanoine Janvier monte en chaire. L'orateur de Notre-Dame est connu par la puissante contenance de ses discours. Pas de phrase qui ne porte. Il montre la royauté de Jésus dans sa vie ; dans son action intellectuelle, morale et sociale ; dans ses lois qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même, paraissent d'abord impraticables mais, avec la grâce du Christ, deviennent faciles et transfigurent l'humanité.

L'impression produite sur l'auditoire a été profonde : nous souhaitons vivement que M. le chanoine Janvier publie ce discours et lui donne ainsi une plus grande portée.

A présent, Mgr Delamare bénit la couronne présentée par le Conseil paroissial ; puis, la procession se met en marche au chant du « Lauda Sion », repris par toute l'assistance.

L'église du Sacré-Cœur était partiellement ornée.

NOTAIRES

Sont nommés notaires : A. Mareilles (Nord), M. Azambre, en remplacement de son père.

A. Massouge, M. Chiroussot, en remplacement de M. Docteur.

A. Mareille, M. Theys, en remplacement de M. Spriet.

DE COMPOSITION MUSICALE

Nos lecteurs apprendront avec un sensible plaisir que le Maître Jules Massenet a bien voulu accepter la Présidence d'honneur du concours organisé par l'Association des auteurs et compositeurs du Nord et du Pas-de-Calais.

En raison du grand nombre de demandes de règlement, le comité prévoit une sensible augmentation du nombre de prix, sans toutefois modifier celui de 100 fr. en espèces.

Le règlement du concours est envoyé sur demande affranchie adressée au délégué-administrateur, M. Paul Lagre, 20, rue du Châtaillon, Lille.

LES COURSES INTERNATIONALES DE LEVRIERS DE LILLE

Dimanche 28 juin 1908 sur l'Hippodrome du Bois de la Deda

Les concurrents des grandes courses de levriers qui auront lieu demain dimanche 28 juin, sur l'Hippodrome du Bois de la Deda sont informés qu'un tramway spécial avec remorque partira de la Grand'Place de Lille, à une heure de l'après-midi pour les transporter jusqu'au champ de courses avec leurs chiens ; le retour du tramway spécial s'effectuera à six heures, après les courses. Colles-ci, qui ont réuni 80 engagements, commenceront à deux heures précises par les courses plates, puis aura lieu le concours-exposition de chiens de meute qui ne compte pas moins de 85 concurrents, et enfin les courses d'obstacles. Prix d'entrée : Pesage, 3 fr. ; Tribunes, 2 fr. ; Flaine, 1 fr. ; les enfants âgés de moins de 10 ans paieront demi-place. Grand concert pendant les courses.

Si le beau temps se met de la partie, ces courses organisées pour la première fois en France, et qui ont produit sensation en Belgique et dans la région, obtiendront à n'en pas douter le plus vif succès.

LES GRÈVES

A DOUAI

La grève de l'établissement Vanlaer. — Comme nous l'avons annoncé, la grève de l'établissement Vanlaer est terminée. Ce sont pour la plupart les anciens ouvriers qui ont repris le travail après avoir accepté les nouveaux tarifs des patrons. La moyenne des journées atteindra encore environ 7 fr.

La séance

LECTURE DES QUESTIONS

A huit heures, M. le Président, devant un public toujours nombreux, déclare la séance ouverte et se met à lire aussitôt la liste des 998 questions posées aux membres du jury.

Cette lecture achevée, M. Lefebvre du Prey demande la parole.

Monsieurs, dit-il aux jurés, nous venons d'apprendre que la Commission des réformes judiciaires a décidé, dans une réunion tenue hier jeudi, de ne pas maintenir ses premières conclusions tendant à l'abolition de la peine de mort, qu'elle proposera le maintien de la peine capitale. Je tiens à vous en faire part avant votre délibération, afin que vous connaissiez bien toute la portée de votre verdict.

A neuf heures et demie, le jury se retire dans sa salle de délibérations, la Cour se retire également, le public évacue la salle d'audience et les accusés sont conduits dans une salle voisine.

La délibération du jury

Les uns disent que la délibération sera courte, d'autres, calculant sur le nombre de questions, assurent qu'elle peut durer jusqu'à trois heures.

Les abords du Palais de Justice restent déserts...

Les décisions du jury

A une heure quarante, le jury rentre dans la salle des séances et le chef du jury commence à lire les décisions.

Personne dans la salle. On ne s'attendait pas à une délibération aussi promptement finie.

On fait monter une section d'infanterie sur le palier sur lequel s'ouvre la salle des audiences ; on fait signe aux gendarmes à cheval postés aux abords du Palais de laisser entrer les amateurs.

Le président du jury continue.

A quelques questions, une vingtaine tout au plus, la réponse du jury est négative.

La lecture est terminée à deux heures un quart.

LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES

Le jury accorde les circonstances atténuantes à

Philomène Rancy, femme Favart ; Angèle Platteel, femme Quaghebeur ; Juliette Platteel, femme Abel Pollet ; Eugénie Morent, femme Auguste Pollet ; Angèle Pollet, femme Herman ; Henri Favart ; Léon Favart ; Victor Note ; Eugénie Laronde, femme Ovarlet ; Adolphe Ovarlet ; Marie Deram, veuve Piquet ; Charles Vandeveldé ; Sidonie Pollet, femme Leclaire ; Sidonie Dekon, femme Deroo ; Jules Brabant ; Marie Debril, femme Vandamme ; Constant Camerlynck.

La lecture des décisions a pris trente-cinq minutes.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION DU JURY

Mais le procès-verbal de la délibération ayant été remis à M. le Président, celui-ci constate qu'à l'une des questions, — la 817^e — il y a un erreur matérielle.

Cette erreur est relative, paraît-il, à Marcel Deroo, contre lequel, d'après le verdict, devrait être prononcée la peine de mort.

M. le Président prie le jury de se retirer de nouveau dans la salle de délibérations pour examiner ce point.

Le jury revient dans la salle d'audience au bout de cinq minutes ; mais M. le Président fait observer qu'il est nécessaire de reprendre la lecture de toutes les questions.

Après une nouvelle demi-heure de lecture, M. le Président suspend l'audience pour une heure.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A quatre heures, les treize femmes accusées font leur entrée ; elles sont conduites à leur place, menottes aux mains par les gendarmes.

Ces quatorze hommes sont amenés ensuite.

La femme Leclaire semble toujours indifférente.

Les autres paraissent impressionnées quant aux hommes, ils sont pâles aussi, Abel Pollet comme ses co-accusés.

Sous sa tente déjà, d'ailleurs ce à quoi ils peuvent s'attendre...

Trois gendarmes supplémentaires se tiennent devant l'emplacement réservé aux accusés.

Dans la salle et aux tribunes, le public

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

devant la Cour d'Assises de Saint-Omer

SONT CONDAMNÉS A MORT :

Abel POLLET, Auguste POLLET, Canut VROMANT, Théophile DEROO.

LA DERNIÈRE JOURNÉE

Enfin !

Saint-Omer, 26 juin.

Enfin ! C'est le mot de la situation ! Et c'est l'expression du sentiment général : de M. le Président et de ses assesseurs, comme de M. le Procureur et de son substitut, du grand conseil des magistrats, du gendarme interprète comme du concierge du Palais de Justice ! Sans doute aussi, c'est l'impression des jurés, qui délibèrent à l'heure qu'il est, et qui en ont encore jusque dans l'après-midi.

Des journalistes, n'en parlons pas !... Pour ce qui est des accusés, il en est, comme la veuve Piquet, la femme Deram, la femme Favart, ou la femme Deram, qui peut-être devraient trouver ces séances assez attrayantes, plus attrayantes en tout cas, que les travaux à la prison ; mais les autres, toujours sur la sellette, avec le rappel de leurs méfaits, devraient commencer à en avoir assez !

La séance

LECTURE DES QUESTIONS

A huit heures, M. le Président, devant un public toujours nombreux, déclare la séance ouverte et se met à lire aussitôt la liste des 998 questions posées aux membres du jury.

Cette lecture achevée, M. Lefebvre du Prey demande la parole.

Monsieurs, dit-il aux jurés, nous venons d'apprendre que la Commission des réformes judiciaires a décidé, dans une réunion tenue hier jeudi, de ne pas maintenir ses premières conclusions tendant à l'abolition de la peine de mort, qu'elle proposera le maintien de la peine capitale. Je tiens à vous en faire part avant votre délibération, afin que vous connaissiez bien toute la portée de votre verdict.

A neuf heures et demie, le jury se retire dans sa salle de délibérations, la Cour se retire également, le public évacue la salle d'audience et les accusés sont conduits dans une salle voisine.

La délibération du jury

Les uns disent que la délibération sera courte, d'autres, calculant sur le nombre de questions, assurent qu'elle peut durer jusqu'à trois heures.

Les abords du Palais de Justice restent déserts...

Les décisions du jury

A une heure quarante, le jury rentre dans la salle des séances et le chef du jury commence à lire les décisions.

Personne dans la salle. On ne s'attendait pas à une délibération aussi promptement finie.

On fait monter une section d'infanterie sur le palier sur lequel s'ouvre la salle des audiences ; on fait signe aux gendarmes à cheval postés aux abords du Palais de laisser entrer les amateurs.

Le président du jury continue.

A quelques questions, une vingtaine tout au plus, la réponse du jury est négative.

La lecture est terminée à deux heures un quart.

LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES

Le jury accorde les circonstances atténuantes à

Philomène Rancy, femme Favart ; Angèle Platteel, femme Quaghebeur ; Juliette Platteel, femme Abel Pollet ; Eugénie Morent, femme Auguste Pollet ; Angèle Pollet, femme Herman ; Henri Favart ; Léon Favart ; Victor Note ; Eugénie Laronde, femme Ovarlet ; Adolphe Ovarlet ; Marie Deram, veuve Piquet ; Charles Vandeveldé ; Sidonie Pollet, femme Leclaire ; Sidonie Dekon, femme Deroo ; Jules Brabant ; Marie Debril, femme Vandamme ; Constant Camerlynck.

La lecture des décisions a pris trente-cinq minutes.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION DU JURY

Mais le procès-verbal de la délibération ayant été remis à M. le Président, celui-ci constate qu'à l'une des questions, — la 817^e — il y a un erreur matérielle.